

9.2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

9.2.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES

La loi française a institué un contrôle légal de caractère permanent par deux Commissaires aux Comptes indépendants. La vérification de la régularité, de la sincérité et de l'image fidèle des comptes constitue l'objectif principal de ce contrôle.

Les Commissaires aux Comptes sont nommés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires pour une durée de six exercices, sur proposition du Conseil de Surveillance après examen du Comité d'Audit, et sont rééligibles. Ils contrôlent la régularité des comptes et exercent l'ensemble des missions de contrôle prévues par la loi. Les autres missions qui peuvent leur être confiées par Michelin ne sont pas de nature à porter atteinte à leur indépendance.

La Compagnie Générale des Établissements Michelin, structure de tête du groupe Michelin, a pour Commissaires aux Comptes :

PricewaterhouseCoopers Audit

Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

63, rue de Villiers

92208 Neuilly-sur-Seine

Représentée par Christian Marcellin, Associé

Avec pour suppléant, Pierre Coll, associé du même Cabinet

Deloitte & Associés

Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

185, avenue Charles-de-Gaulle

92524 Neuilly-sur-Seine

Représentée par Dominique Descours, Associé

Avec pour suppléant, la société BEAS

195, avenue Charles-de-Gaulle

92524 Neuilly-sur-Seine

Il n'existe ni dépendance juridique, ni dépendance économique entre eux ou leurs firmes.

Sur la base de la recommandation du Comité d'Audit et de la proposition du Conseil de Surveillance, l'Assemblée générale du 7 mai 2010 a décidé :

- de renouveler pour un mandat de six ans, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, représenté par Christian Marcellin, comme Commissaire aux comptes de la CGEM et son suppléant M. Pierre Coll ;
- de nommer pour un mandat de six ans, le cabinet Deloitte & Associés, représenté par Dominique Descours, comme Commissaire aux comptes de la CGEM et son suppléant la société BEAS.

Le mandat des Commissaires aux Comptes arrivera à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée en 2016 à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

9.2.2. TABLEAU DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LA COMPAGNIE GÉNÉRALE DES ÉTABLISSEMENTS MICHELIN (CGEM)

Les tableaux suivants détaillent le total des honoraires hors taxes versés en 2010 et 2011 par le groupe Michelin à ses Commissaires aux Comptes.

HONORAIRES 2011 DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LA COMPAGNIE GÉNÉRALE DES ÉTABLISSEMENTS MICHELIN (CGEM)

ANNÉES 2011 ET 2010	PRICEWATERHOUSECOOPERS				DELOITTE				TOTAL			
	(en milliers d'euros)		(%)		(en milliers d'euros)		(%)		(en milliers d'euros)		(%)	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
• CGEM	210	206	5,3 %	5,7 %	210	206	7,4 %	7,5 %	420	412	6,2 %	6,5 %
• Filiales françaises intégrées globalement	563	527	14,2 %	14,5 %	557	549	19,7 %	20,0 %	1 120	1 076	16,5 %	16,9 %
• Filiales étrangères intégrées globalement	2 335	2 395	58,8 %	65,7 %	1 747	1 690	61,9 %	61,7 %	4 082	4 085	60,1 %	64,0 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes												
• CGEM	-	55	0,0 %	1,5 %	-	50	0,0 %	1,8 %	-	105	0,0 %	1,6 %
• Filiales intégrées globalement	586	34	14,7 %	0,8 %	45	64	1,6 %	2,4 %	631	98	9,2 %	1,5 %
Sous-total Audit	3 694	3 217	93,0 %	88,2 %	2 559	2 559	90,6 %	93,4 %	6 253	5 776	92,0 %	90,5 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal et social	254	260	6,4 %	7,1 %	105	169	3,7 %	6,2 %	359	429	5,3 %	6,7 %
Autres	26	169	0,6 %	4,7 %	159	11	5,7 %	0,4 %	185	180	2,7 %	2,8 %
Sous-total Autres	280	429	7,0 %	11,8 %	264	180	9,4 %	6,6 %	544	609	8,0 %	9,5 %
TOTAL GÉNÉRAL	3 974	3 646	100,0 %	100,0 %	2 823	2 739	100,0 %	100,0 %	6 797	6 385	100,0 %	100,0 %

Les autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes concernent essentiellement :

- des procédures de revue financière et comptable ;
- l'examen du rapport de développement durable ; ainsi que
- diverses attestations (notamment liées à l'obtention de subventions).

Les autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement concernent essentiellement :

- des revues de conformité concernant la documentation sur les prix de transfert ou les déclarations fiscales ; ainsi que
- la revue des conséquences fiscales de certaines réorganisations de structures juridiques.